



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/11/2023

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 07/11/2023, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme FERRON Patricia. La séance commence à 18 h 10.

Sont absents et excusés :

M. MASEDA-FAURIE Léo (Elève) remplacé par M. SABLIER Axel (Elève), Mme SICRE Caroline (Personnalité qualifiée), Mme VIGNES Laetitia (Professeur) remplacée par Mme PUIG Isabelle (Professeur).

Sont absents et non excusés :

M. CHALABI Rachid (Parent d'élève), Mme IMBERT Audrey (Conseillère départementale), M. MORGO Christophe (Conseiller Départemental).

Sont présents :

M. ALLAIN Mathieu (Parent d'élève), Mme CAMMAS Céline (Professeur), Mme FERRON Patricia (Principale), Mme FONTAINE Adeline (Parent d'élève), M. HENRY Hervé (AED), Mme HUFTIER Judith (CPE), Mme JOLY Martine (Professeur), M. LLOPIS Yann (Maire de Montagnac), Mme MICHEL Anne (Parent d'élève), M. MIRAULT Gabriel (Elève), Mme MIRAULT Valérie (Parent d'élève), M. NAVARRO Yves (Personnalité qualifiée), Mme PELLERIN Aurore (Parent d'élève), Mme PUIG Isabelle (Professeur), Mme PUIGMAL Nathalie (Gestionnaire), M. SABLIER Axel (Elève), Mme SERRA Corine (Professeur), Mme ZALCZER Marie (Professeur).

Le nombre de présents en début de séance est de 18 pour un quorum de 12.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

La prise de notes sera faite par la cohorte des délégués de parents/GPA.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Installation du conseil d'administration et des instances de l'établissement

1 - 1 - Règlement intérieur du CA

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

1 - 2 - Elaboration du planning des secrétaires de séance et élaboration du planning des conseils d'administration pour l'année 2023-2024

Pour information :

Mme Ferron et l'ensemble des personnes présentes regrettent l'absence de la représentation des personnels administratifs et techniques.

1 - 3 - Création de la commission permanente

Enoncé de la délibération :

Vote pour la non-création de la commission permanente.

Remarques et commentaires :

Par décret n°2020-1632 et n°2020-1633, la création de la commission permanente n'est plus une obligation. En cas de création, le CA doit lui déléguer des compétences (compétences mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20) et ainsi alléger les séances du CA.

Madame la présidente précise que les compétences qui seraient déléguées à la commission permanente ne seraient plus instruites par le CA. En raison de la taille de l'établissement, il ne semble pas nécessaire de créer cette commission et engendrer des temps de réunion supplémentaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

1 - 4 - Composition et rôle des différentes instances et création

Remarques et commentaires :

cf. annexe 1 ci-jointe

Mention complémentaire : Il n'y a pas d'assignation d'un membre suppléant à un membre titulaire dans un collège électoral. En l'absence d'un membre titulaire dans un collège électoral, il pourra se faire remplacer par un des membres suppléants de ce même collège électoral.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 2 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 3 - Présentation du projet d'ordre du jour du présent conseil

Présentation du projet d'ordre du jour

Explication des différents points de l'ordre du jour par la présidente du CA.

Ajout d'un point supplémentaire : DBM pour délibération

Pour information :

18h55 arrivée de Mme Capitao, on passe à 19 votants.

Point N° 4 - Éléments d'ordre éducatif et/ou pédagogique

4 - 1 - Bilan 2022-2023 : résultats et orientation

Pour information :

Résultats des évaluations, attestations et certifications

Evalang : 50 % des élèves ont atteint le niveau A2 en fin de 3e, 20 % ont même un niveau B1/B1+.

Sécurité routière :

ASSR : 99 % de réussite à l'ASSR1 (5e) et 98,8 % de réussite à l'ASSR2 (3e). L'ASSR1 est indispensable pour pouvoir passer le permis AM (ex-BSR) et l'ASSR 2 pour s'inscrire au code de la route. Un élève n'a pas obtenu l'ASSR1, élève allophone et un élève n'a pas obtenu l'ASSR 2 car il ne s'est pas présenté aux 2 séances de passation de l'ASSR.

Permis AM : 100 % de réussite (12 élèves).

Premiers secours : Une session de PSC1 a pu être mise en place, elle a permis pour 10 élèves de 4e et un personnel AESH d'obtenir le PSC1 (prévention secours civique de niveau 1).

Pour l'année scolaire 2023.2024, Mme Vignes, formatrice PSC1, va proposer 3 sessions de formations aux élèves de 4e soit 30 élèves formés.

DNB et CFG : L'année est exceptionnelle car les résultats obtenus aux examens sont très satisfaisants (cf document) : 92,1% d'admis au DNB avec 70% de mentions - 85,7% d'élèves ont obtenus le CFG (24/28)

Seulement 4 élèves (4,9% de l'effectif) n'ont pas obtenu de diplôme (20,8% en 2022). 3 d'entre eux n'ont pas obtenu d'affectation post-3e et sont scolarisés au collège pour l'année 2023.2024.

Il a pu être constaté que le passage du CFG a renforcé le travail et l'estime de soi pour un grand nombre d'élèves qui se sont motivés et ont pu obtenir le DNB et une orientation choisie.

Affectation : Des filières très prisées ont pu être obtenues par les élèves du collège. Madame la présidence fait toutefois remarquer que la filière 2GT même si elle est proposée par le conseil de classe (65% des décisions) n'est pas choisie par les élèves (47,5% en affectation).

Un élève n'a pas fait de vœux, c'est un profil particulier.

4 élèves sont maintenus en 3e.

19h16 départ de M. Navarro, on repasse à 18 votants.

4 - 2 - Bilan de rentrée 2023 : effectifs, PIAL et accompagnement des élèves à profil particulier, personnels, évaluations nationales en 6° et 4°

Pour information :

Pour l'année 2023.2024, les effectifs de classes (cf.document) sont très propices aux apprentissages (6e, 4e et 3e) notamment avec le maintien par les services de la DSDEN de la 4e classe de 6e et la 3e classe de 3e. Il est à noter que l'effectif global évolue à la hausse depuis la prévision de rentrée (+11 élèves). Le collège inscrit de nombreux élèves en 5e (retour dans le public).

L'effectif global est stable sur plusieurs années 6 + 5 élèves donc 20 à 21 élèves par classe.

PIAL (collège + 5 écoles) (Cf document) : 22 AESH dont 9 sur le collège. Les besoins sur le secteur sont en augmentation et des dossiers (14) sont en attente d'instruction par la MDPH.

Certains élèves restent en grande difficulté en raison de l'absence de dossiers auprès de la MDPH et/ou des délais importants d'instruction des dossiers par la MDPH.

Au collège, Mme Ferron soulève un point positif, les AESH sont autonomes, s'adaptent aisément et sont efficaces au bénéfice des élèves accompagnés et des classes.

Bilan des évaluations nationales en 6e et 4e (Cf document)

Pour les évaluations de 6e, une comparaison sur plusieurs années serait nécessaire. Les archives des résultats des évaluations 6e ne permettent pas cette traçabilité.

* évaluation 6e français

Nouveau positionnement : pas de restitution si l'élève n'a pas répondu à assez de critères.

Les résultats sont toujours fragiles, en effet moins de 50 % des élèves maîtrisent l'écriture. Les élèves sont très lents, pour la passation le temps de réalisation a été adapté pour que les élèves puissent réaliser les diverses connexions et évaluations avec le moins de stress possible.

* Évaluation 6e mathématiques : résultats fragiles ou à besoins, efficient pour mobiliser les procédures et les connaissances

* Évaluation 4e français (cf document) : c'est la 1ère année que les évaluations nationales se déroulent en 4e.

Il est à noter que les résultats en géométrie sont très insuffisants (18 % satisfaisant 49,4% à besoins.)

Bilan moyens et personnel DHG

- 4 HSA sont restantes sur la DHG octroyée par les services de la DSDEN

- 4h en éducation musicale n'ont pas de professeur affecté. Mme Zalczer, professeur d'éducation musicale n'a pas pu prendre toutes les heures d'enseignement en raison de l'octroi d'un ARA de 8h. En raison des missions confiées à Mme Zalczer, les services ne souhaitent pas que son service présente un nombre d'HSA trop important.

- PACTE : 21 PF restantes sur 33 PF.

- HSE : De nombreuses HSE ont été ventilées pour l'établissement pour les RCD, DF, découverte des métiers et formations. 20 HSE sont réservées pour les 3 professeurs d'EPS qui accompagnent les classes de 6e dans l'activité natation.

4 - 3 - Organisation des examens et suspension des cours

Pour information :

Les dates du CFG (Ecrit et oral) ne sont pas connues, les cours ne devraient pas être suspendus.

La suspension des cours pour la passation des oraux blancs est nécessaire afin que les enseignants puissent se concentrer sur cette évaluation et préparer au mieux les élèves.

Les écrits du DNB étant positionnés le 01 et le 02 juillet 2024, il est proposé de positionner la fête du collège le 28 juin 2024.

4 - 4 - Protocole RCD (remplacement de courte durée)

Pour information :

Le conseil pédagogique s'est réuni pour réfléchir à une amélioration des remplacements de courte durée (cf document), à partir de l'analyse des motifs d'absences de l'année 2022.2023. Des modifications dans l'intitulé des absences sont proposées pour bien distinguer les différents types d'absence. Un protocole de fonctionnement a été proposé. Il est indispensable, aux regards de la taille de l'établissement, de prévoir une flexibilité maximale du dispositif. Il est à noter que certaines convocations nous parviennent assez tardivement ou avec des horaires incomplets, ce qui ne nous

permet pas d'engager le protocole négocié.

Mme Ferron précise que les enseignants proposent à leur initiative de remplacer un collègue dont l'absence est connue le jour même.

Les AED peuvent remplacer les professeurs pour des accompagnements dans le domaine du numérique ou pour des devoirs surveillés.

Point N° 5 - Éléments d'ordre matériel et/ou financier

5 - 1 - DBM (décision budgétaire modificative)

Pour information :

Mme Puigmal présente les DBM 4 à 8 pour information.

5 - 2 - DBM (décision budgétaire modificative)

Remarques et commentaires :

Mme PUIGMAL présente pour vote la DBM 230009.

Cette DBM correspond à un changement de service entre le service AP (activités pédagogiques) et service VE (Vie de l'élève).

Mme PUIGMAL explique que des projets sont mis en place pour cette fin d'année dans le cadre des actions prévues dans le service VE. Les fonds prévus dans le service AP n'ayant pas été utilisés, il est demandé au CA de les transférer sur le service VE pour pouvoir financer ces actions.

Mme Ferron fait remarquer que ce changement de service concerne les actions en faveur des élèves.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	18	Nombre de votes POUR :	18
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

5 - 3 - Convention matériel de sport

Remarques et commentaires :

La convention est tripartite entre la mairie, le collège et le directeur de l'école de Puysegur, elle est signée annuellement.

La mairie va financer le renouvellement de tapis de gymnastique (250 €) en échange de l'usure du prêt du matériel du collège utilisé par les écoles publiques de Montagnac et l'école privée Puységur.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	17	Nombre de votes POUR :	17
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Éléments concernant les personnels : nomination des AED

Pour information :

Les AED présents au collège sont :

Amandine BOUSQUET

Stéphanie DUMAS

Solenne CWIRTNIA

Hervé HENRY (Recrutement septembre 2023)

Point N° 7 - Questions diverses

Pour information :

Sécurisation de l'établissement

Le portail latéral sera surélevé, l'intervention est prévue la semaine 46.

La fermeture de la porte vitrée de l'entrée représente un désagrément pour le personnel. Réunir la CHSCT pour y réfléchir.

Madame Ferron remercie la police municipale et la mairie pour la sécurisation devant le collège et leur engagement pour le collège.

Des professeurs se sentent en insécurité par rapport à d'anciens élèves lors du chemin entre leur voiture et l'entrée au collège.

Le maire rappelle que le parking est surveillé par une caméra 4 vues.

Parking pour les enseignants : Le CD34 ne possède pas de terrain à proximité immédiate de l'établissement pour créer un parking. L'emplacement du collège au centre de la commune ne le permet pas. Monsieur le Maire souligne qu'un terrain, à l'achat, est proche du collège mais que son coût important ne correspondrait pas à la création d'un parking.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 34.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

**La prise de notes sera faite par la cohorte des
délégués de parents/GPA.**

La Présidente

Mme FERRON Patricia